



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2020-119**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice 19  
- présents 16  
- votants 17  
- absents 2

**Du lundi 30 novembre 2020**

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET**

**Modification du règlement  
intérieur de la Médiathèque  
Municipale**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU la délibération n° 2017/74 du 27 Juillet 2017 approuvant le règlement intérieur de la médiathèque municipale,*

Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'apporter quelques modifications au règlement intérieur approuvé en 2017.

En effet, au vu de la demande des usagers et de la mise en pratique dudit règlement par le personnel de la médiathèque, il est nécessaire d'y apporter quelques modifications, notamment, augmenter le nombre de supports empruntables, supprimer l'utilisation des tablettes numériques qui n'ont jamais été mises en service, et supprimer l'interdiction de photographier les œuvres du musée (un règlement intérieur du musée est à réfléchir).

Chaque Conseiller Municipal a été destinataire du règlement sur lequel les modifications apportées sont mentionnées en rouge.

Madame Emilie BEAU demande donc au Conseil Municipal :

- D'approuver le règlement intérieur de la médiathèque municipale avec les modifications apportées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement intérieur qui sera joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le règlement intérieur de la médiathèque municipale modifié, annexé à la délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire

Monsieur André NOIROT